



Préambule :

Les premiers éducateurs sont les parents : pour une délégation éducative fructueuse aux enseignants, il est donc nécessaire que les parents soient en plein accord avec la proposition de l'école.

Le projet éducatif et le règlement seront lus et approuvés par les parents avant toute inscription définitive.

Les parents fondateurs ont décidé de proposer une alternative scolaire mettant l'enfant au centre de ses apprentissages dans une vision chrétienne de l'éducation.

Quel est l'objectif visé ?

Tout au long de sa scolarité qui s'affranchit des cycles conventionnels, chaque enfant sera donc accompagné pour :

- Apprendre à vivre en harmonie avec son environnement (autres personnes, respect de la nature...),
- Développer ses talents naturels (sur les plans humain, spirituel, scolaire, manuel...),
- Acquérir des savoirs solides au contenu traditionnel et chronologique.

Comment allons-nous procéder ?

La pédagogie choisie est celle révélée par Maria Montessori, au début du 20^{ème} siècle, qui respecte les besoins de l'enfant pour lui permettre d'apprendre à son rythme, dans un cadre structuré. Il est aidé par la manipulation individuelle d'un matériel spécifique qui isole chaque difficulté. La liberté de mouvement de l'enfant est essentielle et fait partie de la pédagogie.

Il s'agit d'un enseignement intégral prenant en charge la personne entière en devenir dans chaque enfant (corps, esprit et âme). Le savoir être est un pré-requis aux autres apprentissages car une classe Montessori est régulée par un ensemble de règles au service du bien commun de la classe et de chaque enfant.

L'éveil à la vie intérieure fait partie intégrante de la scolarité. Un temps sera consacré à l'éveil religieux (catéchèse du bon berger d'après la pédagogie de Maria Montessori).

Le développement moteur des petits vise à l'appropriation et au contrôle des mouvements de leurs corps.

La pédagogie Montessori est découpée en tranches d'âges mélangés :

3 à 6 ans : la découverte de l'école et de l'autonomie,

6 à 9 ans : les savoirs fondamentaux, le questionnement et la vie en groupe,

9 à 12 ans : l'approfondissement des savoirs (culture transmise par l'humanité depuis son commencement) et la maturation de la capacité à réfléchir.

L'évaluation des enfants est permanente mais ne donne lieu à aucune notation. On observe les phases de développement de l'enfant entre 3 et 6 ans. Entre 6 et 12 ans, on évaluera les compétences acquises.

En principe, il n'y a pas de travail scolaire écrit, le soir après l'école, sauf pour les enfants plus grands qui souhaitent préparer des travaux d'approfondissement ou pour les enfants qui ont besoin de consolider des acquis fragiles.

Il peut y avoir des exercices de mémorisation pour les plus grands (tables, poésie, leçon de français...)

Comment voulons-nous communiquer ?

Les parents sont invités à rester en constante communication avec l'école par un contact régulier avec l'enseignant et/ou la direction sur leur initiative. L'école fonctionne comme une grande famille au sein de laquelle seront mutuellement cultivés le respect, la charité, la compréhension et l'entraide.

Comment fonctionnent les finances de l'école ?

Comme vous le savez, malgré le caractère tout à fait légal de l'enseignement dispensé, l'école ne reçoit aucune aide de l'état. L'absence de contrat d'association avec l'état nécessite de prendre en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi, les parents doivent s'investir pour soutenir le fonctionnement associatif de l'école. De multiples tâches permettent à chacun de trouver sa part.

Les frais de scolarités ne couvrent pas les frais réels néanmoins dans un souci d'accueil du plus grand nombre, une grille tarifaire modulée est proposée pour tous. La contribution, certes conséquente demandée aux familles, s'inscrit en continuité de la volonté forte d'offrir le meilleur cadre éducatif possible cohérent avec l'éducation voulue par la famille.

Le bénévolat est primordial mais il ne suffit pas. Pour équilibrer les comptes, il faut que chaque année des dons parviennent à l'école. Ces derniers peuvent être défiscalisés par les donateurs à hauteur de 66% du montant des dons versés à concurrence de 20% du revenu imposable pour les particuliers et à hauteur de 60% pour les entreprises.

Pensez à demander aux parrains et marraines des enfants, aux grands parents, aux amis proches... Chaque don est important car mis tous ensemble, ils permettent à l'école de poursuivre son œuvre. Il n'y a pas de petit don : de 20 à 10 000€ ou plus par an, à chacun sa contribution.

Vous avez souhaité inscrire votre enfant dans notre école. Cette volonté témoigne de la confiance que vous mettez dans notre projet et dans notre équipe pédagogique pour répondre aux attentes que vous avez pour votre enfant et nous vous en remercions. Vous marquerez votre adhésion en signant la fiche 8 du dossier d'inscription.

Une famille qui ne respecterait plus ce projet pédagogique sera alertée par la direction. Le choix de la famille d'inscrire son enfant est libre et nous devons travailler en cohérence pour le bien des enfants. Ainsi sans volonté de faire évoluer sa coopération dans les délais demandés, la famille devra quitter l'école (sur décision du conseil d'administration stipulée par écrit).

Version 5 du 1/1/2015.